AFDC
Assemblée générale pour 2023
16 mai 2024, Aix-en-provence

Membres présents avec voix délibérative : ARLETTAZ Jordane, BACHERT Audrey, BARBÉ Vanessa ; BERGOUGNOUS George ; BLACHER Philippe ; BONNET Julien ; CAMBY Jean-Pierre ; CARTIER Emmanuel ; CHABROT Christophe ; COMBRADE Bertrand-Léo ; DANELCIUC-COLODROVSCHI Natasa ; DUFFY-MEUNIER Aurélie ; ESPLUGAS Pierre ; FATIN-ROUGE STEFANINI Marthe ; GERVIER Pauline ; GUERRINI Marc ; HATOR Elysée ; HEITZMANN-PATIN Mathilde ; HERZOG Geoffroy ; JEANNENEY Julien ; KEBÉ Aboubacry ; LAPOUGE Isiane ; LE DÛ Servane ; LE QUINIO Alexis ; MAGNON Xavier ; MAURAS Alice ; MONGE Priscilla ; MONTALIVET Pierre (de) ; MORABITO Marcel ; MORANDO Arnaud ; MULIER Thibaud ; PADOVANI Julien ; RENOUX Thierry ; RICHAUD Coralie ; ROBLOT-TROIZIER Agnès ; SEVERINO Caterina ; TAVARES FILHO Newton ; TAVERNIER Éric ; TÜRK Pauline ; VAIČAITIS Vaidotas ; VIDAL-DELPLANQUE Pauline ; VIDAL-NAQUET Ariane ; VINCHINKESKI TEIXEIRA Anderson ; VÉRON Noémie.

Membres représentés (avec procuration) :
CAPORAL Stéphane représenté par ARLETTAZ Jordane ; COLLY François représenté par TÜRK Pauline ; DEROSIER Jean-Philippe représenté par BLACHER Philippe ; DI MANNO Thierry représenté par SEVERINO Caterina ; FASSI-FIHRI Rym représentée par VIDAL-NAQUET Ariane ; GEYNET-DUSSAUZE Chloë représentée par BACHERT Audrey ; GOHIN Olivier représenté par ROBLOT-TROIZIER Agnès ; HOURQUEBIE Fabrice représenté par GERVIER Pauline ; LE POURHIET Anne-Marie représentée par FATIN-ROUGE STEFANINI Marthe ; MONAT Adrien représenté par HERZOG Geoffroy ; MONTIS Audrey (de) représentée par JENSEL-MONGE Priscilla ; PEYROUX-SISSOKO Marie-Odile représentée par HEITZMANN-PATIN Mathilde ; REVON Mathias représenté par LE DÛ Servane ; SOKOLOWSKI Christophe représenté par GUERRINI Marc ; SURIN Serge représenté par PADOVANI Julien ; TUSSEAU Guillaume représenté par MAGNON Xavier ; VERPEAUX Michel représenté par MULIER Thibaud ; ZILLER Jacques représenté par GAILLET Aurore.

L'Assemblée générale débute à 16H45.

Le président Julien Bonnet prend la parole et présente les points à l'ordre du jour. Il adresse des remerciements à l'Institut Louis Favoreu, et tout particulièrement à Ariane Vidal-Naquet et Xavier Magnon en tant que directeurs successifs, pour leur accueil. Des remerciements sont également adressés à l'ensemble de l'équipe de l'ILF, les doctorants, Delphine Georges et Charlotte Largeron, pour leur précieuse contribution à l'organisation matérielle.

Cette première Assemblée générale depuis le renouvellement des instances de l'AFDC au Congrès de Toulon est l'occasion d'exprimer le plaisir et la détermination qui l'anime. Il se réjouit de l'esprit collectif et constructif avec lequel les Conseils, le Bureau et la Commission Jeune Recherche oeuvrent dans l'intérêt de l'Association. Des remerciements sincères doivent être adressés aux membres de ces instances pour leur disponibilité et leurs propositions. En l'absence d'appui administratif, le fonctionnement de l'AFDC repose sur la bonne volonté de ses membres, ce précieux travail -souvent effectué dans l'ombre- est salué par le Président.

Le Secrétaire général Mathilde Heitzmann-Patin prend ensuite la parole afin de présenter le rapport moral pour 2023.

Concernant en premier lieu la vie institutionnelle de l'AFDC, l'année 2023 a été marquée par la modification des statuts par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 janvier et par le renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil d'administration en juin 2023 lors du Congrès de Toulon.

Pour rappel, le détail figurant en ligne sur le site de l'AFDC, un groupe de travail s'était plusieurs fois réuni pour proposer une réforme des statuts. Plusieurs axes avaient été proposés, puis adoptés, les principaux étant les suivants :

- Réduction du nombre de membres du Conseil d'administration (30 à 24) avec maintien du renouvellement par moitié tous les trois ans (à chaque congrès) mais avec une limite au renouvellement : les membres du CA, à l'issue de leur mandat, ne peuvent se représenter avant 3 ans. Les modalités d'élection du CA ont été amendées avec une élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Par ailleurs les président et vice-président de la commission jeune recherche sont invités au CA.
- Au regard du Conseil scientifique : codification des règles existantes dans les statuts avec une précisions nouvelle : le CS élit son président pour trois ans, ce dernier ne peut pas effectuer plus de deux mandats consécutifs. Comme pour le CA, les président et vice-président de la commission jeune recherche sont invités au CS.

Avant le renouvellement de l'ensemble des membres du CA, prévu par les dispositions transitoires de la révision des statuts, les conseils se sont réunis le 8 mars.

Après le renouvellement de juin, le CA s'est réuni pour élire le nouveau bureau, puis deux fois en septembre et novembre. Le CS, quant à lui, s'est réuni le 5 juillet pour élire son nouveau président, puis deux fois également en septembre et novembre. Les PV de ces réunions sont en ligne et des éléments seront évoqués dans la suite du rapport moral, ainsi que par Pauline Türk en tant que Présidente du CS.

A notamment été confirmée l'organisation du prochain Congrès de l'AFDC à Poitiers en 2026 et amorcée une coopération avec l'Association Parlons Démocratie, collaboration concrétisée début 2024.

Enfin, l'AFDC a le plaisir de compter une quarantaine de nouveaux membres.

Sur le plan des manifestations scientifiques tenues en 2023, en second lieu, l'événement scientifique le plus marquant de 2023 est évidemment le superbe Congrès que nous avons vécu à Toulon. C'est dit d'autant plus volontiers que l'équipe actuelle n'est absolument pour rien dans ce succès et le Secrétaire général croit pouvoir se faire le porte-parole de l'ancienne équipe, ainsi que de l'ensemble des membres, pour remercier vivement Thierry Di Manno et son équipe pour ce Congrès, parfait à tous points de vue.

L'année 2023 étant une année de Congrès, aucune journée d'étude décentralisée ne s'est tenue. On peut toutefois relever la journée nationale de janvier 2023 à l'issue des JED sur le thème « Droit constitutionnel et droit administratif » qui s'est tenue à Paris I.

L'AFDC a par ailleurs apporté son soutien à un certain de nombre de journées scientifiques, en apportant le label AFDC. Pour rappel, les organisateurs de manifestations (journée ou demi-

journée d'études, conférences, colloques) peuvent solliciter le Secrétaire général afin d'obtenir la labellisation AFDC. Ce label, décidé par le conseil d'administration, permet aux manifestations de bénéficier notamment de la communication de l'AFDC, via ses différents réseaux mais aussi par courriel, à l'ensemble des membres.

Pour 2023, ont obtenu le label les manifestations suivantes :

- « La doctrine et le conseil constitutionnel », organisée les 11 et 12 mai 2023 à Strasbourg par Samy Benzina et Julien Jeanneney,
- « Repenser l'initiative législative dans et en dehors du Parlement : approche comparée », organisée les 8 et 9 juin 2023 à Aix Marseille par Natasa Danelciuc-Colofrovschi, Marthe Fatin-Rouge Stefanini et Chloë Geynet-Dussauze,
- Le colloque de restitution des travaux du GRECI pour les 65 ans de la Constitution, qui s'est tenu le 4 octobre 2023 au Sénat, sous la direction de Jean-Philippe Derosier,
- « Les élections face aux défis du XXIe siècle », le 16 octobre 2023 au Conseil constitutionnel, sous la direction de Jean-Philippe Derosier,
- « 2003-2023 : bilan et perspectives du droit constitutionnel local » qui a eu lieu à Lille les 16 et 17 novembre 2023 sous la direction de François Benchendikh et Chloë Geynet-Dussauze,
- « Le Parlement et le temps : approche comparée et européenne », organisé les 18 et 19 décembre 2023 à Lille sous la direction d'Emmanuel Cartier, Gilles Toulemonde et Basile Ridard.

On relèvera également les manifestations organisées par la commission JRC :

- la journée doctorale d'avril 2023 au Conseil constitutionnel,
- le colloque « Les partis politiques : des acteurs de la vie démocratique en declin? » qui a eu lieu à Dijon le 1er juin 2023, sous la direction d'Eva Darnay et de Marie-Suzel Tabard
- le colloque « Penser constitutionnellement le progrès technique » qui s'est tenu à Nice le 30 novembre, sous la direction de Tao Hoffner et Célia Tedjini.

Enfin, le 2 octobre 2023, s'est tenue à l'Université Paris Cité une cérémonie d'hommage au Doyen Jean-Pierre Machelon, président d'honneur de l'AFDC, qui nous a quittés l'an passé.

Concernant des aspects plus pratiques, l'AFDC a continué de travailler sur la modernisation de ses outils, notamment via le site internet. Un travail colossal avait été réalisé par l'ancien Bureau et a permis l'ouverture d'une première phase de création de comptes en ligne. Il est apparu par la pratique, étape nécessaire pour améliorer les outils, que des améliorations devaient être réalisées. La nouvelle équipe y travaille (projet de création d'un annuaire en ligne, réservé aux membres à jour de cotisation, avec mention des spécialités scientifiques des membres, renouvellement de la cotisation via le site…). Le Secrétaire général reste disponible pour les membres qui auraient des difficultés à créer leur compte.

En conclusion, le Secrétaire général souhaite profiter de cette Assemblée générale pour adresser plusieurs remerciements : d'abord à l'équipe qui nous a précédés, et plus spécifiquement à Fabrice Hourquebie pour sa disponibilité ; ensuite à l'équipe actuelle, avec qui c'est un plaisir de travailler au quotidien ; enfin, à l'ensemble des membres de l'AFDC pour qui nous avons la motivation de continuer nos activités et de mener de nouveaux projets.

La parole est donnée à Pauline Türk, Présidente du Conseil scientifique.

Pauline Türk rappelle tout d'abord la tenue des réunions du CS en 2023.

Le 8 mars, sous la présidence de Dominique Rousseau, le CS a notamment abordé l'organisation de la table ronde de l'AIDC et l'organisation du Congrès de Toulon.

Le 12 septembre, en visioconférence, à la suite de l'élection à la présidence du CS, la composition a été renouvelée, la trame des JED 2024 sur la République sociale a été validée et le lancement du programme scientifique sur la culture constitutionnelle initié.

Le 9 novembre, à Lyon, Marie-Claire Ponthoreau et Alexis Buixan ont présenté leurs réflexions sur les cultures constitutionnelles et la culture de la Constitution. La composition du CS a également été revue, deux Vice-Présidents, Pierre de Montalivet et Caterina Severino, ont été élus, la question du réseau étranger et du colloque de l'AIDC prévu à Lyon en juin 2024, sous la direction de Lyon III (P. Blachèr) et Paris I (X. Philippe), ont été abordées.

Outre les aspects organisationnels, une réflexion a été menée au sujet du lancement d'un programme pluriannuel et structurant sur la culture constitutionnelle. A partir d'un premier échange qui s'est tenu à Lyon le 9 novembre, une série de manifestation est d'ores et déjà prévue pour 2024, avec notamment des webinaires et le thème des JED 2025.

Par ailleurs, le Bureau de l'AFDC a souhaité relancer les rencontres trilatérales avec l'Espagne et l'Italie, grâce à une réunion le 4 décembre avec Olivier Lecuq et Thierry Di Manno.

Des échanges se sont également tenus au sujet de l'intervention de l'AFDC dans le débat public, de l'institutionnalisation d'un réseau international, et du dialogue avec d'autres sociétés savantes, notamment l'Association française de droit pénal, l'Association française de droit des collectivités locales, et l'Association Française de Droit Administratif

<u>Soumission au vote du rapport moral : adoption à l'unanimité</u>

Le Trésorier Julien Padovani prend la parole afin de présenter le rapport financier.

Le Trésorier présente tout d'abord le solde de l'ensemble des comptes au 29 janvier 2024
Compte courant : 7225,87 euros
Compte épargne : 37054,43 euros

Au titre du bilan de 2023, le solde du compte courant en début d'année était de 2348,57 €. Les recettes ont été de 8 210 euros, avec 184 cotisations (151 en plein tarif, 33 en tarif réduit). Les dépenses ont été d'un montant de 3332,7€

- Site internet : 800 €
- Manifestations scientifiques AFDC (Lyon, culture constitutionnelle) : 755,98 €
- CJRC : 500 €
- Financement colloques : 379,2 €
- Déplacements instances ouverture colloque au nom de l'AFDC (Greci) : 235,6 €
- Frais organisation CA/CS (restauration) : 236,4 €
- Frais banque postale : 173,56 €
- Frais PayPal : 140, 48 €
- Matériel (micro portatif) : 111,48 €

Au titre du budget prévisionnel pour 2024, l'objectif serait d'accroître le nombre de cotisation à 238, soit 50 cotisations au tarif réduit, 170 au tarif normal et 10 laboratoires (200 euros de cotisation), ce qui ferait des recettes prévisionnelles à hauteur de 11 500 euros. Au titre des dépenses, le budget prévisionnel prévoit :

Dépenses de fonctionnement : 1760 €

- Site internet : 1300 € (300 € de fonctionnement + 1000 € d'amélioration)
- MAIF : 130 €
- La Banque Postale : 180 €
- Frais PayPal : 150 €

Autres : 7220 €

- CJRC : 600 €
- Financement colloques hors AFDC : 620 € : complément dépenses colloque Lille déc. 2023
- Financement colloques AFDC juin 2024 : 4000 €
  → AFDC/AFDP Aix mai (1000 €)
  → AIDC Lyon juin 2000 € (prise en charge déplacements de 5 intervenants étrangers)
  → Autres (1000 €)
- Déplacements instances ouverture colloque au nom de l'AFDC (journées décentralisées) : 1000 €
- Frais organisation CA/CS (restauration) : 1000 €

<u>Soumission au vote du rapport financier : adoption à l'unanimité</u>

Le Président ouvre ensuite le dernier point à l'ordre du jour, avec les questions diverses que les membres souhaitent aborder.

Audrey Bachert se demande si un partenariat serait envisageable avec la Société de législation comparée.
Pauline Türk y est favorable et le Bureau travaille à renforcer les synergies avec d'autres sociétés savantes.
Julien Bonnet précise que des contacts ont été établis à ce sujet avec Marie Gren au regard de ses fonctions au sein de la SLC.

Thierry Renoux propose qu'un soutien financier soit sollicité annuellement auprès des institutions.

Julien Bonnet, Caterina Severino et Julien Padovani estiment préférable de solliciter un soutien ponctuel sur des projets précis.

Julien Bonnet précise que des contacts ont été établis avec plusieurs institutions politiques, afin de présenter l'AFDC ainsi que les projets qui y sont menés.

Pauline Türk ajoute que les liens sont également établis par la présence au sein de l'AFDC et de ses instances de plusieurs responsables des institutions parlementaires.

Priscilla Jensel-Monge signale la création, avec Damien Connil et Audrey de Montis, d'une revue de droit et culture parlementaires avec notamment une rubrique « Parlement pour tous » qui pourrait constituer une fenêtre possible de diffusion pour le projet sur la culture constitutionnelle. Un projet de concours « Dessine moi un Parlement » auprès des écoles est également envisagé. Elle évoque également les rencontres Université-Parlement au Sénat et à l'Assemblée nationale autour de thématiques discutée avec les fonctionnaires parlementaires, ainsi que les webinaires « Déjeuners du droit parlementaire ».

La séance est levée à 18H15.